



Transcription - documents extraits de la cote E dépôt Arzacq 2 M 1 :

Délibération du conseil municipal (s.d.)

Le conseil municipal de la ville d'Arzacq réuni sous la Présidence de Monsieur Boulin, maire, Présent, MM. Lamarrigue, Raimond, Lapeyre cadet, Lalanne, Castetbieilh-hau-du-Bérit, Dulau aîné, Courbun, Darré et Bonnefoy, secrétaire, membres dudit conseil.

Considérant que l'Église de ladite ville se trouve située hors de son enceinte et isolément placée à son extrémité, ce qui la rend fort incommode aux habitants pour sa fréquentation et pour l'exercice du culte,

Considérant qu'en outre des inconvénients de son éloignement, cette Église est sise au centre d'un cimetière fort borné, où reposent de temps immémorial les cendres des morts d'une population de 1500 âmes au moins, ce qui est extrêmement insalubre, et d'ailleurs en opposition formelle avec les lois existantes, et qui, de toute nécessité devrait amener la destruction de l'Église ou la mutation du cimetière.

Considérant que l'Église dans son état actuel nécessite que, non seulement on fasse immédiatement et sans perte de temps de grosses réparations aux murs et à la charpente qui menacent ruine, mais encore les planchers et les lambris doivent être entièrement refait et l'intérieur renouvelé attendu son état peu décent ;

Considérant aussi que cette Église est sans clocher depuis plus de cinquante ans et que son édification qui est d'une indispensable nécessité, s'élèverait, selon le rapport des gens de l'art, à six mille francs au moins.

Que calculant la dépense, le chiffre en serait très élevé sans obtenir d'autres résultats qu'une vieille Église réparée sans obvier aux inconvénients résultant de son excentricité et de sa situation sur un point insalubre ;

Considérant qu'avec la dépense qu'amèneraient les réparations de la vieille Église, on pourrait quasi pourvoir à la construction d'une nouvelle avec cet avantage qu'elle pourrait être édifiée au centre de la ville pour la grande commodité de tous les habitants, hors d'un lieu prohibé, sur un point sain, aéré et à l'abri de tout coup de main.

Considérant qu'il existe au centre de la localité une vaste place sur laquelle repose une halle qui doit être transférée ailleurs selon l'expression du vote du conseil ;

Que nulle autre part l'Église ne saurait mieux trouver sa place, attendu qu'ainsi posée elle serait sise au centre de la ville à la grande satisfaction de tous les habitants ;

Qu'il y a urgence de s'occuper sans perte de temps de la nouvelle édification et que d'ailleurs la localité qui la désire y contribuera selon les facultés, persuadée que le gouvernement voudra lui venir en aide.



Par tous ces motifs le conseil municipal pénétré de l'urgence de la mesure, délibère à l'unanimité la construction d'une nouvelle Église qui vienne remplacer celle existante » pour cette édification avoir lieu sur la place où repose actuellement la halle ; et tous les membres ont signé avec le Président.

Lettre d'Émile Thibault au maire d'Arzacq (29 septembre 1863).

Clermont-F[erran]d le 29 7bre 1863

Monsieur,

Voici un nouveau retard apporté à l'exécution de vos vitraux ; Mr Levy me renvoie les dessins de vos vitraux avec des observations et m'en demande d'autres.

Mr Levy doit cependant savoir mieux que personne que ce genre de dessins ne s'improvise pas et que, si bien que l'on fasse comme je vous le disais dans ma dernière lettre on ne peut rendre avec des dessins mêmes coloriés, que l'agencement général d'un vitrail ; mais nullement son effet.

Je veux certainement bien tenir compte des observations de Mr Levy en ce qu'elles ont de pratique, mais j'aurais désiré qu'il voulût bien aussi s'en rapporter à mon expérience pour toutes les améliorations à apporter aux croquis lorsqu'on les exécute en grand et sur verre.

Mr Levy me demande de placer une tête ou buste d'apôtre dans chacune des 12 fenêtres en grisailles des nefs. Je dois vous prévenir que cette addition augmentera le prix de cinquante francs par fenêtre et prendra du temps. Les bustes ne se placent pas ordinairement en haut mais au centre du vitrail comme l'indique le dessin modifié ci-joint.

Pour les fenêtres de la tribune au lieu d'un simple liseré bleu (ce qui est bien suffisant pour des vitraux qui ne se verront que de l'extérieur), Mr Lévy demande une guirlande comme pour les vitraux en grisaille de la nef, cela constitue encore une augmentation de prix.

L'immaculée conception est représentée les mains jointes, c'est cette image qui a été adoptée à Rome ; en la représentant les mains étendues, il se présente deux difficultés : ou il faut réduire les proportions de la Vierge ou resserrer les bras ce qui donne un air guindé ; Je propose de la conserver selon le premier dessin.

Je vous remets ci-joint la lettre de Mr Levy et de nouveaux croquis ou modifications de dessins faits d'après ses observations. Plutôt vous obtiendrez la solution des formalités administratives et plus j'aurais de temps pour achever ce travail.

Veillez en attendant agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Em[ile] Thibault

Lettre d'Émile Thibault au maire d'Arzacq (27 novembre 1863).



Clermont-F[erran]d le 27 9bre 1863

Monsieur,

Quoique je n'aie pas répondu à votre dernière du 8 novembre je ne suis pas resté pour cela inactif. Voici la situation exact du travail des vitraux d'Arzacq.

1° Les trois fenêtres du chœur sont terminées sauf quelques panneaux de fond que l'on monte en plomb.

2° Les deux fenêtres à figures des chapelles l'une est achevée et l'autre le sera bientôt.

3° Sur les 12 fenêtres des nefs avec les 12 bustes des apôtres il n'y a plus que trois à monter en plomb, je les considère comme terminées.

4° Les roses de la haute nef sont peintes ; mais sont toutes à monter.

En somme on peut considérer le travail comme terminée ; or je puis affirmer que parmi les concurrents qui sollicitaient cette commande, il n'y en a pas qui ait pu dans un court espace de temps produire bien et aussi promptement. Je vais m'occuper d'emballer et d'expédier ; mais j'ai besoin monsieur que vous me veniez en aide pour le mode de transport ; Je vais expédier en gare à Aire à l'adresse de Mr le Maire d'Arzacq et de là vous aurez l'extrême obligeance de faire retirer les caisses par un voiturier d'Arzacq. J'ai expédié également depuis le 11 novembre en gare à Aire un paquet de serrures modèles pour que votre serrurier, Mr Lafargue puisse s'occuper de préparer sans retard les serrures de tous les vitraux suivant les indications très précises que je lui ai données. Je pense qu'il est à l'œuvre.

Vous m'aviez demandé de nouveaux croquis relativement aux changements demandés. Je n'avais pas le temps nécessaire pour m'occuper à faire de nouveaux dessins ; du reste avec les premiers il sera facile de constater les modifications opérées. Enfin rien n'a été négligé. Je compte être dans el courant de décembre à Pau et me rendre à Arzacq pour pour présider au posage de vos fenêtres. Je remets à cette époque les explications plus complètes.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de la parfaite considération de votre très humble serviteur.

Em[ile] Thibault

PS. J'avais préparé 14 fenêtres pour la nef : 12 avec buste d'apôtre et deux en grisaille sans buste. Je vais tenir ces deux dernières en réserve jusqu'à décision définitive.

Lettre d'Émile Thibault au maire d'Arzacq (18 décembre 1863).

Clermont-F[erran]d le 18 Xbre 1863



Monsieur,

Je vous adresse ci-joint une des deux copies du nouveau traité signé, je l'accompagne des dessins rectifiés d'après les indications de M. l'architecte et les vôtres. J'espère donc que tout sera bien en règle.

Je vous remercie, Monsieur, de la manière toute loyale et toujours si bienveillante dont vous avez terminé cette affaire et les explications que vous voulez bien me donner coupant court à toute discussion. J'accepte la condition de paiement que vous me proposez, je la trouve équitable.

Je regrette le retard de quelques jours que nous a occasionné cet incident mais je vais mettre toute vigilance possible dans l'expédition et j'espère pouvoir présider moi-même au posage des vitraux vers le 10 ou le 15 janvier, plus tôt si c'est possible. Cela dépendra du délai demandé par le chemin de fer. Car il faut pas songer à expédier un poids semblable par grande vitesse.

Veillez agréer, Monsieur le maire, la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

Em[ile] Thibault

P.S. Je m'aperçois en lisant le traité d'une erreur que j'ai commise pour le sujet de la chapelle à droite. Vous avez choisi St Jean Baptiste et j'ai cru me rappeler que nous avions choisi St Joseph. C'est St Joseph que j'ai exécuté. Il est trop tard pour le refaire maintenant et le remplacer par un st jean baptiste. Je vais toujours expédier le st joseph et si on tient absolument à st jean je le ferai remplacer plus tard.

Lettre d'Émile Thibault au maire d'Arzacq (16 mars 1865).

Clermont-F[erran]d le 16 mars 1865

Monsieur,

Permettez-moi de vous rappeler qu'aux termes de notre traité une somme de deux mille fr. devait être mise à ma disposition le 15 janvier dernier, et le surplus en janvier 1866, il m'est dû aussi le prix des deux dernières fenêtres fournies en août 1864, et quelques réparations. Je viens donc mettre à profit votre obligeance ordinaire pour vous prier de donner des ordres pour que toutes les formalités soient remplies lorsque j'irai à Pau vers la fin du mois.

Veillez en attendant l'honneur de vous voir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.